

Lausanne, le 26 décembre 1967

Ordre de service no 1152 III

(OS 1152 III)

3ème complément

Lausanne - La Conversion - Grandvaux - Puidoux

Block automatique

Le dispositif de répétition et de commande à distance des barrières de La Conversion, placé sur le pupitre de l'aiguilleur "est" du PD de Lausanne, a été modifié afin d'accroître la sécurité lorsque La Conversion est en transit automatique. En cas de nécessité, pour un transport ou un train circulant avec signaux fermés, à voie normale (dérangement au block ou aux signaux) ou à contre-voie (OS 1152), les barrières du PN km 3,905, à La Conversion, doivent être commandées à distance. La commande des barrières peut se faire également depuis la platine du chef du mouvement.

1. Sur le pupitre sont disposés:

- a) une touche de fermeture pour la voie 1, Lausanne - La Conversion,
- b) une touche de fermeture pour la voie 2, La Conversion - Lausanne,
- c) une touche d'ouverture de secours, normalement plombée, commune pour les deux voies de circulation,
- d) sur le tracé des voies des voyants (vert ou rouge) indiquent, séparément pour chaque voie, la position ouverte (vert) ou fermée (rouge) des barrières; en dessous est placé un voyant blanc "dérangement",

Sur la platine du chef du mouvement, sont disposés également les touches et voyants mentionnés sous a, b et d ci-dessus (sans le voyant "dérangement").

2. La commande de fermeture à distance des barrières (commande de secours) s'effectue pour chaque voie de circulation séparément. La commande d'ouverture de secours est commune pour les 2 voies.

Pour baisser les barrières, il faut actionner simultanément la touche rouge "fermer" et la touche "commande".

Pour relever les barrières, il faut actionner simultanément la touche "ouverture de secours" et la touche "commande".

3. En cas de circulation d'un transport ou d'un train devant être expédié avec les signaux à l'arrêt, ou lors d'un dérangement à la commande automatique des barrières, il faut commander la fermeture à distance des barrières depuis le PD de Lausanne pour la voie considérée, et cela même si les barrières ont déjà été fermées par l'approche d'un train circulant en sens inverse sur l'autre voie.

Le voyant rouge, cité au ch. 1 d (barrières fermées), indique pour quelle voie les barrières ont été fermées et la voie que doit parcourir le convoi pour commander, par les rails isolés du PN, la réouverture automatique des barrières. Les voyants sur la voie qui n'a pas reçu de commande de fermeture sont alors éteints. Lorsque les perches des barrières sont en mouvement, les voyants verts clignotent.

4. Après chaque circulation de train ou de transport ayant circulé avec le signal de sortie à l'arrêt, on doit s'assurer que les barrières du PN se sont ouvertes; si tel n'est pas le cas, il faut actionner la commande d'ouverture de secours, après s'être assuré qu'aucun train ne circule entre Lausanne et La Conversion.

5. L'OS 1152 I et le ch. 6³ de l'OS 1152 sont annulés et remplacés par le présent complément.

6. Le présent complément d'OS entre en vigueur immédiatement.

Le Directeur,

A. Marguerab.

C I 1
C II spéciale
C III 1a, 2a, b, c, e, 9
C IV 1, 2a, b, 3, 4 (Ls, Ren, Ge, Pay, Fri, Bi)